

## **Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association SELIDAIRE du Vendredi 27 janvier 2017**

L'association SELIDAIRE a tenu son assemblée générale le vendredi 27 janvier 2017 dans la salle « Le Chapitre » de l'espace « Prieuré » de Varangéville.

Le président de SELIDAIRE, Michel JACQUET, a ouvert la séance en remerciant de leur présence, Monsieur le Conseiller Départemental Christopher VARIN, Monsieur René BOURGEOIS Maire de Varangéville, Monsieur le Président Jean-Marie RICARD de l'association de Saint-Nicolas de Port ASPORDA, Monsieur le Président Jacques LAVOIL de l'association ASSEDRAM d'Einville au Jard, Monsieur le Président Henri LECLERE de l'association des riverains de la Meurthe et de Monsieur KLEIN représentant l'association des affaissement miniers de Dombasle sur Meurthe. Il a ensuite remercié les adhérents de l'association pour leur présence nombreuse en cette soirée.

### **1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour, le rapport moral du président.**

Dans son rapport moral, le président fait part de l'ensemble des actions de SELIDAIRE pour l'année 2016.

Les actions les plus marquantes de SELIDAIRE pour l'année 2016 concernent trois grands dossiers :

**Le premier dossier** concerne l'action en justice engagée par SELIDAIRE sur la demande de cautionnement par CSME sous la forme d'une caution bancaire ou d'une police d'assurance spécifique à cette exploitation minière. Cette caution est destinée à couvrir les éventuels dommages sur les maisons des adhérents de l'association situées au-dessus de la nouvelle zone en cours d'exploitation.

Le président rappelle que le juge a donné raison à SELIDAIRE par le jugement du 18 juillet 2014 ; que CSME a fait appel.

Le 02 novembre 2015, le juge d'appel a confirmé en tous points le premier jugement et a donc de nouveau condamné la CSME à constituer le cautionnement demandé par SELIDAIRE.

Le président rappelle aux adhérents que le 12 janvier 2016 CSME a engagé un pourvoi en Cassation.

Le président retrace l'ensemble des démarches engagées par SELIDAIRE en 2016 pour pouvoir assurer financièrement la défense de SELIDAIRE au niveau de la Cour de Cassation.

SELIDAIRE a, dans un premier temps, organisé le paiement par CSME des 2 x 2 000 euros représentant les deux condamnations de CSME en première et deuxième instances. Parallèlement à ces démarches, SELIDAIRE a engagé une demande d'aide juridictionnelle. Le président a rappelé devant l'assemblée l'historique de cette demande et a annoncé que le bureau d'aide juridictionnelle a décidé d'accorder à l'association l'aide juridictionnelle TOTALE pour assurer sa défense.

Aussi, SELIDAIRE est en mesure de voir l'avancement de son dossier d'une façon plus sereine car l'association sera en mesure d'assurer d'éventuelles dépenses qui pourraient découler du futur jugement de la Cour de Cassation. Le président informe l'assemblée que Maître LE PRADO avocat de SELIDAIRE pour le jugement en Cassation, vient de lui faire savoir que ce jugement pourrait intervenir en mars 2017.

**Le deuxième dossier** est lié au devenir de la constructibilité du territoire de Varangéville, avec en particulier l'annonce par les services de l'Etat de la probable et définitive interdiction de construire des maisons neuves et peut-être même de ne plus pouvoir agrandir ou aménager les habitations existantes sur la partie nord canal, soit la quasi totalité de la partie haute de la ville.

Une réunion en préfecture est organisée le 1<sup>er</sup> février 2017. La municipalité de VARANGEVILLE est invitée à cette réunion. En principe, les services de l'Etat donneront au cours de cette réunion la position **définitive** de l'Etat sur les règles qui encadreront demain les autorisations d'extensions ou d'aménagements des constructions existantes.

Le président de SELIDAIRE a informé les adhérents des suites qui ont été données au dossier de PLU d'Einville au Jard. Il a donné la parole au président de l'association ASSEDRAM Jacques LAVOIL qui a expliqué aux adhérents de SELIDAIRE les résultats obtenus en particulier pour ce qui concerne le reclassement en zone urbaine (UM) au niveau de PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune d'Einville au Jard, du quartier concerné par les risques miniers.

Une belle victoire de l'association ASSEDRAM et de la fédération SALIFED.

Le président informe les adhérents que le même problème est apparu au niveau de l'enquête publique du PLU de Saint Nicolas de Port. Une grande partie de la ville était classée en zone naturelle (N) engendrant des interdictions d'extensions et d'aménagements des constructions existantes dans ces zones.

La fédération SALIFED et bien évidemment l'association ASPORDA sont intervenues au niveau du commissaire enquêteur du PLU. Le président Jean-Marie RICARD donne à l'assemblée les explications sur ces interventions et informe que la municipalité de Saint Nicolas de Port vient de lui faire savoir qu'elle reclasserait en zone urbaine (U) cette partie du territoire communal.

Le président JACQUET rappelle que ces deux résultats très positifs pour les habitants, ont été obtenus grâce aux interventions des associations. Il rappelle en effet que le classement en zone (N) (Naturelle) au niveau du document d'urbanisme, revêt une grande importance dans le calcul du prix dit de « référence » de la valeur des biens concernés, en particulier dans le cadre du calcul du montant des éventuelles indemnités aux propriétaires en cas de dommages sur les constructions. Il est donc toujours nécessaire d'être vigilant au niveau de l'évolution des documents d'urbanisme.

Enfin **le troisième dossier** suivi de très près par SELIDAIRE, concerne la réforme du code minier. Le président informe l'assemblée que ce dossier est aujourd'hui très édulcoré puisqu'il ne s'agit plus d'une réforme du code minier comme initialement envisagée et qui comprenait quelques 700 articles rédigés par la commission TUOT, mais d'une simple adaptation du code minier par rapport au code de l'environnement qui ne comprend plus que 10 articles. Le dossier est aujourd'hui en première lecture à l'Assemblée Nationale mais il ne semble pas que les sénateurs, qui doivent à leur tour étudier le projet, soient très « motivés » pour prendre le relai. A suivre.

**Le rapport moral du président est mis en délibéré, il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **2<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour, le rapport financier.**

Le rapport financier est présenté par le trésorier Jean-François GAUVAIN.

Monsieur Gérard KUNTZ vérificateur fait lecture de son rapport de vérification réalisé avec Madame Isabelle HECKINGER le 05 janvier 2017.

Les conclusions de son rapport sont favorables et valident la comptabilité tenue par le trésorier de SELDAIRE Jean-François GAUVAIN.

Le président soumet au vote de l'assemblée le rapport financier.

**L'assemblée des adhérents présents ou représentés vote à l'unanimité les comptes de l'association pour l'année 2016.**

### **3<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour le montant de la cotisation 2017.**

Le président soumet au vote de l'assemblée le montant de la cotisation pour 2017.

**Ce dernier est fixé, après vote à l'unanimité des adhérents présents ou représentés, à la somme de 15 euros.**

### **4<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour, élection des membres du bureau de SELIDAIRE.**

Le président rappelle à l'assemblée que conformément aux statuts de l'association, l'administration de SELIDAIRE est assurée par un bureau composé de six personnes. Que ce bureau est renouvelé par moitié tous les trois ans. Que pour le premier renouvellement, le bureau a désigné par tirage au sort trois personnes devant remettre leurs mandats.

Les personnes désignées par le sort sont Jean-François GAUVAIN, Marie-Jeanne KUENEGEL, Michel JACQUET. Ces trois personnes ont décidé de faire acte de candidature pour le renouvellement de leur mandat devant l'assemblée.

Le président fait constater qu'aucune autre candidature n'a été enregistrée. Il est donc ensuite procédé au vote par l'assemblée pour chaque candidat.

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, les mandats de Madame Marie-Jeanne KUENEGEL, de Jean-François GAUVAIN et de Michel JACQUET sont reconduits.**

La parole a été donnée à Monsieur le Maire de Varangéville qui a commenté les actions de la municipalité engagées en complémentarité de celles de SELIDAIRE. Il a précisé que face aux difficultés rencontrées, il était plus que jamais nécessaire de faire cause commune pour le devenir de la ville.

Ensuite, Monsieur le Conseiller Départemental Christopher VARIN a expliqué à l'assemblée, qu'il soutenait et suivait les travaux de SELIDAIRE.

Il a rappelé aux adhérents que face à notre difficile situation, seule l'union des habitants et propriétaires, des différentes associations, mais aussi des élus à tous niveaux de responsabilités pourrait peser sur les futures décisions.

Suite à ces différentes interventions, le président M. JACQUET a levé la séance en invitant l'ensemble des participants à partager le verre de l'amitié.

Fait à VARANGEVILLE, le 27 janvier 2017.

Le président de SELIDAIRE, Michel JACQUET